

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS
SUISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE
ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE, HOLLANDE
ETATS-UNIS

1 an 6 mois 3 mois
fr. 20 11 6
36 19 10

Rédaction et Expédition
BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LE RECOURS D'UEBERSDORF DEVANT LE CONSEIL NATIONAL

II

M. le conseiller fédéral *Anderwert* expose le point de vue où s'est placé le Conseil fédéral pour rejeter le recours contre la commune d'Uebersdorf. Tout d'abord il rappelle les débats dont la question des cimetières fut l'objet dans les Conseils de la Confédération lors de la révision, en 1873-1874. On aboutit à un article transactionnel, c'est l'article 53, dont le 2^e alinéa prescrivit simplement un enterrement décent en faveur de tous les décédés sans exception, même les suicidés, même les inconnus trouvés morts sur le territoire de la commune.

Des débats il résulte qu'on n'a pas eu l'intention de prohiber les cimetières privés, ni la séparation d'après les confessions. Le recours ne saurait donc être admis. Toutefois il peut être opportun de résoudre par une loi fédérale les principales difficultés qui se sont présentées dans l'application de l'art. 53.

M. *Anderwert* a relevé l'étrange erreur de M. Brunner qui connaît si peu la commune d'Uebersdorf, pourtant limitrophe du canton de Berne, qu'il lui attribue les trois quarts de catholiques et seulement un quart de protestants. A la vérité, M. Brunner paraît s'occuper plus de politique radicale que de chiffres. On le vit bien en 1877, lorsque le peuple bernois fut appelé à ratifier l'achat de la ligne de Berne à Lucerne. Peu de jours avant la votation populaire, M. l'avocat Brunner avait été chargé de recommander aux bons électeurs de la ville fédérale de ratifier cette coûteuse acquisition. Au moment de commencer son discours, il se tourna vers son voisin et ami, M. Ott, et lui dit: «*Säg' Ott, wie viel heimer denn eigentlich in dem Bähnli d'rin stecken?*»

Dis moi donc, Ott, combien de millions avon-nous déjà enfouis dans ce petit chemin de fer? » Et la réponse obtenue, sans se donner deux secondes de réflexion, M. Brunner se mit à parler sur une question financière dont il ne savait pas le premier mot.

Ce fait dont notre correspondant nous garantit l'exactitude en dit long sur l'art de grouper les chiffres au profit d'une thèse.

M. *Jaquet* a exposé les motifs de la décision du conseil d'Etat et du Grand Conseil de Fribourg. Les assertions des recourants n'ont absolument aucun fondement. Il est faux que le cimetière d'Uebersdorf soit établi dans un champ privé de soleil, encore plus faux que ce champ ait servi à une époque à l'enfouissement des animaux péris. La population d'Uebersdorf appartient par moitié au culte protestant et par moitié au culte catholique; il ne peut donc être question d'une minorité qui serait opprimée.

Le député fribourgeois prenant acte de la démonstration faite par M. *Anderwert* que le législateur de 1873-1874, en votant l'art. 53 de la Constitution révisée, n'a pas voulu interdire les cimetières privés, ni la séparation dans les cimetières, fait un appel aux sentiments de tolérance et de liberté religieuse. Il ne faut pas se placer exclusivement au point de vue des protestants, mais aussi tenir compte des idées religieuses des catholiques qui tiennent à ce que leurs restes reposent au milieu de ceux dont ils ont partagé les croyances pendant la vie.

Les cimetières privés ne sont pas une institution purement fribourgeoise: on en trouve dans tous les cantons, même dans les cantons radicaux. Quand le recours d'Uebersdorf vint devant le Grand Conseil de Fribourg, il fut écarté par les hommes les plus intelligents de l'opposition et par des députés protestants du district du Lac, même par feu M. *Fasnacht*. M. *Jaquet* conclut dans le sens du rejet du recours, conformément aux propositions de la fraction

conservatrice de la Commission du Conseil national.

M. *Haberstich* a commencé par déclarer que son intention était de déclarer fondé le recours des protestants d'Uebersdorf. Mais il se rangera à la proposition dilatoire suggérée par M. *Anderwert*, qui est de suspendre le vote sur le recours jusqu'après la mise en vigueur d'une loi fédérale sur les inhumations.

Le député argovien avoue que le 2^e alinéa de l'art. 53 ne supprime pas les cimetières confessionnels. Il est conçu en termes très vagues. Que faut-il entendre par ces mots: Sépulture décente? On peut discuter longtemps sans tomber d'accord.

Néanmoins M. *Haberstich* s'en va en guerre contre l'intolérance du peuple et du gouvernement de Fribourg. Il parle en termes grossiers et insolents de l'affaire de la Tour-de-Trême, qui, à l'en croire, a provoqué l'indignation de la Suisse tout entière. L'orateur ne peut pas comprendre comment des hommes raisonnables ont une idée aussi saugrenue que de vouloir être enterrés dans un cimetière consacré par l'Eglise et d'où seraient exclus les protestants. Est-ce qu'on a peur peut-être que ceux-ci, en se réveillant au son de la trompette du dernier jugement, ne volent quelque os appartenant à des catholiques romains? Cette lourde plaisanterie a trouvé de l'écho dans une partie de la salle; c'est dire à quel niveau se trouve la moyenne intellectuelle de nos Chambres fédérales.

M. *Haberstich* a cependant daigné donner un bon point aux catholiques. Il reconnaît qu'ils se sont bien conduits dans les questions de chemins de fer, et qu'ils ont fait preuve d'intelligence et de sentiments confédéraux. Grand merci du compliment! Quand Messieurs les radicaux ont compromis une entreprise et l'ont conduite à deux doigts de sa ruine, il faut que les catholiques se dévouent pour la sauver. En ces cas, le député argo-

vien a la reconnaissance de la bourse. Il veut bien dire merci, soit à profiter de la première occasion pour froisser dans les sentiments les plus intimes de la conscience des populations catholiques qui ont retiré ses amis du pétrin.

M. *Pfenninger* est encore plus acharné que M. *Haberstich*. Il ne veut pas même d'ajournement; surtout il ne faut pas de loi sur les inhumations. Cela se comprend. Il serait impossible, dans une loi, de distinguer entre les catholiques et les juifs et d'accorder à ceux-ci les cimetières séparés que l'on refuse aux premiers. Mieux vaut procéder par des votations sur des recours; c'est si commode pour l'arbitraire. M. *Pfenninger* trouve on ne peut plus clair le 2^e alinéa de l'art. 53, et naturellement cet alinéa signifie défense d'établir des cimetières privés ou des séparations confessionnelles!

(A suivre.)

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — On écrit au Pays que les dernières pluies ont donné lieu à certains éboulements assez considérables. C'est ainsi que le chemin de la Scheulte à Mervelier est intercepté par une véritable avalanche boueuse. Les dégâts multipliés par ces déplorable accidents ne sont pas sans importance.

La foudre a fait des siennes aussi bien que la pluie. Par une de ces bizarreries inexplicables qui lui sont familières, elle a, en tombant dans les champs, mis à néant quantité de pommes de terre qu'elle a effleurées de son souffle dévorant. Non seulement la tige est brûlée à ras de terre, mais le tubercule lui-même est littéralement rôti dans la profondeur du sillon.

Argovie. — Il y a une quinzaine de jours qu'une petite fille de trois ans, jouant avec des enfants de son âge, tomba dans un canal de fabrique, à Arbourg, et fut emportée par cette eau courante.

25 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

LA FLEUR DES GAULES

ÉPIQUE DU TROISIÈME SIÈCLE APRÈS JÉSUS-CHRIST

PAR H. HOUET

CHAPITRE XV
UNE NUIT D'ORAGE

Un jour, peut-être, les générations à venir, foulant à leur tour le sol généreux de la Gaule baptisée, heurteront sans le savoir quelque tumulus inconnu où dorment depuis des siècles des restes sacrés que leurs aïeux n'ont point recueillis, et ils ne sauront pas que cette poussière ignorée a été pour eux le prix de la lumière; que dans ce sillon ténébreux ont grandi les germes de la foi qui a civilisé les peuples.

La prière du chrétien est la prière du Christ. Valérie le savait. Aussi nous ne dirons pas sa ferveur pendant que l'auguste sacrifice s'accomplissait près d'elle et pour elle au milieu de ses frères. Les anges invisibles, couverts de leurs ailes et tremblants

devant l'adorable majesté de leurs maîtres, n'étaient point plus pénétrés d'amour et de respect que ces chrétiens prosternés devant Dieu. La terre n'existait plus pour eux; par l'effort d'une foi ardente, franchissant les ombres de leur étroit horizon, ils se reposaient déjà dans le sein de Celui qu'ils aimaient uniquement, et pour lequel la plupart d'entre eux désiraient de mourir.

Le sacrifice s'acheva dans une silencieuse et profonde adoration et les chrétiens se séparèrent. Alexandre reconduisit l'évêque à son appartement, Altale enleva respectueusement tout ce qui avait servi à la célébration des saints mystères. Blandine et Julie firent disparaître avec l'autel les splendides ornements dont elles avaient paré la chambre ainsi que les fleurs et les parfums, et bientôt il ne resta plus de cette heure bénie qu'une légère odeur d'encens, le parfum du ciel, comme disait Blandine.

La jeune esclave ne quitta point Valérie, elle se jeta sur une couche modeste auprès de sa mère adoptive. Julie devait dormir à côté.

Mais les yeux de Blandine ne se fermèrent point; la prière continuait de veiller dans son âme, la plénitude de sa joie avait un côté douloureux, quelque chose qui ressemblait à un regret voilait sans l'altérer la sérénité de sa paix: Albina, sa sœur bien-aimée, n'ouvrit point les yeux à la lumière de l'Evangile, quoique son noble cœur en pratiquât d'avance toutes les vertus. Cette belle intelligence errait autour du soleil de la Vérité. Elle était attirée, il l'eût semblé, par une intuition et un attrait irrésistibles, et

puis, tout à coup, des nuages s'élevaient devant son regard, elle se détournait des des pures et austères régions où tout à l'heure encore elle cherchait la lumière, et, fatiguée ou déçue, se laissait fasciner par les bonheurs de la terre, comme le phalène trompé par la lueur vacillante d'une lampe et qui brûle ses ailes sans les réchauffer à ce feu perfide. Pauvre Albina! ses rêves de la terre avaient déjà leurs épines; il lui était arrivé comme à tant d'autres, de revêtir d'une forme humaine l'idéal de la vertu et de la beauté que porte en soi toute âme généreuse. Son imagination aussi riche que pure, vivait de cette image magnifique et parfaite qu'elle croyait avoir créée elle-même, mais que Dieu, type immuable et éternel de la perfection et de l'amour, a gravée lui-même à des profondeurs diverses dans l'âme de tous. Sans cesse elle la contemplait y ajoutant quelques traits encore de grâce ou de force. Toute grandeur qui passait, toute noble idée exprimée devant elle, et son propre génie, héroïque et sublime, lui fournissaient des traits nouveaux dont elle ornait l'être mystérieux de sa pensée, pareille au peintre, épris d'un tableau qu'il retouche continuellement sans l'achever jamais, parce que la beauté qu'il copie dans son esprit, dépassera toujours la puissance de son pinceau de toute la distance de l'infini.

Albina était ce peintre; mais voilà que, tout à coup, l'image s'anime, elle prend aux yeux d'Albina une figure connue, elle parle, elle sent, elle vit; l'illusion s'est changée en réalité; hélas! et en même temps qu'elle s'est animée, elle a fui; l'hôte aimé de sa

pensée et de son cœur en est sorti et n'est plus à elle; elle connaît son nom, elle le rencontre parfois; à son approche et sous son regard, elle s'émeut et son cœur palpite, mais elle souffre, et celui qu'elle aime ignore son amour.

Blandine savait-elle tout cela? Non, elle regardait le ciel, et demandait un rayon de lumière, ignorant si cette lumière serait allumée par la foudre ou bien par la pure et douce flamme du soleil. Qu'importe d'ailleurs? La vie n'est-elle point digne d'être achetée à grand prix? et c'est la vie que Blandine implore pour son amie.

Le reste de la nuit fut sombre et agité: un vent violent se précipitait en soudaines rafales, faisait gémir les arbres tourmentés, et brisait leurs branches avec de sourds craquements. Les oiseaux de nuit, épouvantés dans leurs demeures, tourbillonnaient dans cette tempête, mêlant leurs cris lugubres aux aigres sifflements du vent. L'un d'eux, attiré sans doute par le reflet de la petite lampe qui brûlait toute la nuit dans la chambre de Valérie, se rua contre la fenêtre, fit grincer ses ongles en glissant sur le verre poli et s'enfuit avec un cri sinistre. Blandine tressaillit. Elle se souvenait d'Orgella et de ses sombres histoires où les oiseaux de malheur jouaient un rôle prophétique. Mais la respiration de Valérie était calme et régulière, sa belle figure pâle gardait encore l'empreinte céleste des joies du baptême et de la communion. On voyait qu'elle était endormie dans le baiser du Christ. Blandine sourit de sa frayeur et s'efforça de trouver le sommeil.

Le lendemain, le soleil versait déjà des

Aux cris de ses compagnes de jeu accoururent deux gamins de neuf ans qui s'amusaient dans le voisinage, et, voyant le danger que courait la petite, se jetèrent résolument dans ce courant assez violent. Au prix de millepeines, ces deux braves garçons parvinrent à sauver la petite fille, et le gouvernement vient de leur voter une récompense de dix francs chacun pour le courage dont ils ont fait preuve en cette occasion.

Valais. — On nous écrit de Lonèche qu'on a ressenti un très fort tremblement de terre le 4 juillet, à 9 heures 20 minutes du matin. Les secousses ont duré une minute.

Neuchâtel. — Le *Courrier* doit à l'obligeance d'un citoyen de Môtiers les détails suivants: Sur 1100 habitants qui composent le village de Môtiers, il y en a 17 du siècle dernier, 6 hommes et 14 femmes (la plus âgée a 94 ans) qui comptent à eux seuls 1412 ans, et 36 ayant dépassé 70 ans, forment entre eux 2663 ans: total général, 4075 ans, ce qui donne une moyenne pour ces 53 personnes de 77 ans environ.

Trouvera-t-on facilement d'autre village comptant autant de vieillards encore robustes et vigoureux comme le sont en partie ceux de ce village.

CANTON DE FRIBOURG

Une question au BIEN PUBLIC:

Comment peut-on se dire conservateur

QUAND ON COLLABORE

AVEC TOUS LES RADICAUX

au renversement d'un gouvernement

Catholique et conservateur ?

Des élections partielles auront lieu le dimanche 1^{er} août, dans les districts de la Sarine et du Lac, pour le remplacement de MM. les députés Vaillant et Monney, décédés.

L'Assemblée générale de l'Association suisse de Pie IX se tiendra à Fribourg les 30 et 31 août et 1^{er} septembre.

Dans sa séance du 3 courant, le Conseil d'Etat a confirmé M. J. Despond, à Domdidier, dans ses fonctions de contrôleur des hypothèques pour le cercle de la Basse-Broye.

Nous faisons des vœux pour qu'on n'ait pas à regretter une décision qui affligera tous ceux qui croient qu'un fonctionnaire d'un gouvernement conservateur-catholique ne devrait pas donner à toute une contrée l'exemple d'une hostilité systématique contre le clergé.

Le N° 151 de la *Gazette de Lausanne* s'occupe du *Guide* projeté pour la Gruyère. Elle s'arrête en particulier, sur le pont du Javroz, actuellement en construction, et nous donne d'intéressants détails sur ce grand travail d'art:

« A une petite distance en avant de Charmey, il faut traverser une gorge défilée,

profonde, étrangement sauvage et pittoresque. Dans le fond de la gorge, la vieille route (actuelle) passe le torrent sous un pont couvert, en bois, de 60 mètres de longueur et de 20 mètres d'élevation au-dessus de l'étiage. Le pont en construction franchira hardiment la gorge par un arc de 85 mètres d'une seule portée, 20 mètres de flèche et 56 mètres de hauteur.

« Pour être plus facilement compris de vos lecteurs, je dirai que le grand arc n'est qu'un treillis de fer, recourbé en arc parabolique, aux dimensions indiquées. Le tablier du pont reposera d'abord sur le sommet de l'arc et plus loin sur des palées soutenues par l'arc et reposant sur les cubes de maçonnerie où s'appuient les naissances. Du côté de Charmey la culée se continue par une série de cinq voûtes, chacune de 5 mètres d'ouverture.

« Il en résulte que la longueur de l'arc en treillis est de 85 mètres 75; la longueur de la partie métallique de 110 mètres; la longueur totale du tablier, maçonnerie comprise, de 155 mètres.

« La construction est devisée à 180,000 francs et sera, sans contredit, le plus remarquable de ce genre en Suisse et au loin.

« Du fond de la gorge s'élançant aujourd'hui dans les airs un échafaudage en bois, prêt à recevoir la partie métallique. Il se compose, dans sa partie centrale, de deux piles et trois travées de 12 mètres sur 8, reliées entre elles par un système d'entretoisement.

« Le coup d'œil que présentent ces travaux dans cette vallée sauvage est des plus saisissants et pittoresque.

« On a parfois confondu le système adopté au pont du Javroz, avec celui du pont du Douro en Portugal. Le premier nous semble essentiellement préférable, en ce sens qu'il repose sur une grande base et que ses points sont plus fixes aux naissances, et non point, comme au Douro, susceptibles d'un mouvement de charnière. La pression aux naissances de l'arc n'est pas non plus aussi considérable qu'on pourrait se le figurer; elle ne dépasse pas 4 kilg. par centimètre carré et reste ainsi dans de bonnes conditions.

« Nous n'avons aucun doute que, le *Guide* aidant la route de Bolligen, une des plus intéressantes de la Suisse, deviendra fréquentée par les nombreux touristes qui toujours sont à la recherche du nouveau.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec plaisir dans la *Liberté* de la semaine passée le compte-rendu de la réunion des instituteurs du Lac. Membre de la Commission d'école de ma commune d'origine, je m'intéresse vivement aux questions scolaires. J'ai eu déjà plus d'une fois occasion de constater que ce n'est pas une sinécure et que beaucoup de difficultés de toute nature y surgissent; qu'il faut la connaissance pratique de la position financière morale et intellectuelle des besoins de la population pour résoudre avec avantage les questions qui s'y rattachent, et que si le législateur et le gouvernement ont beaucoup fait pour mettre l'Instruction publique sur un bon pied, en organisant une bonne école normale, et en nommant des inspecteurs

allée, puis rejetées dans un buisson d'églantiers où l'une resta déchirée et attachée par les épines, l'autre, en lambeaux, continua d'être agitée longtemps jusqu'à ce qu'elle disparut à son tour dans le bassin. Albina sourit:

« Cela ne peut être un emblème pour nous, ma Blandine, le sort de ces feuilles est trop malheureux, d'ailleurs le vent est accoutumé à passer sur nos têtes.

Blandine l'embrassa avec un léger soupir.

« Tiens! s'écria Albina, voici Viator qui poursuit un petit lapereau; où a-t-il trouvé ce pauvre animal? Je vais lui sauver la vie!

Elle sortit rapide, et bientôt Blandine la vit triomphalement arracher le lapereau de la gueule du terrible Viator.

Valérie dormait toujours.

CHAPITRE XVI

LE RÉVEIL

Avant de sortir pour sa promenade accoutumée, Ambiorix vint pour prendre congé de sa femme. Elle venait seulement de s'éveiller. Elle était pâle, mais sa figure amaigrie et souffrante avait un éclat particulier, sa beauté idéale et pour ainsi dire spiritualisée était surhumaine: c'était la beauté de l'âme avec ses rayons graves et doux. La flamme de son regard paraissait plus brillante que de coutume et ce regard demeurait parfois fixe et immobile, comme s'il eût été absorbé par un spectacle invisible.

(A suivre.)

qui possèdent la confiance des populations, etc., il reste encore beaucoup à faire dans le champ si vaste de la culture de l'intelligence.

Parmi les progrès encore à réaliser la composition d'une bonne Commission scolaire est l'une des choses qui devraient en premier lieu attirer l'attention. A ce point de vue la réunion des instituteurs du district du Lac a bien fait d'émettre un desideratum qui, je le crains, sera peut-être difficile à réaliser à cause surtout de l'esprit de clocher qui règne chez nous. S'il existe des lois et règlements pour les Commissions scolaires, il faut reconnaître que celles-ci en général (je parle de la campagne) sont mort-nées, qu'elles n'ont pas de vie: de là tout s'en ressent.

Je dis que la composition des Commissions scolaires doit attirer l'attention: dans les villes il y a assez d'éléments, mais à la campagne en général cela fait complètement défaut; aussi il faut tout particulièrement examiner qui doit diriger ou présider la Commission scolaire.

A l'époque où je fus nommé membre de la Commission, les révérends curés étaient à peu près partout présidents des dites Commissions, et c'était justice; car, heureusement pour le bonheur de notre canton, l'influence du curé est grande à la campagne, et ils s'acquittaient de cette fonction avec le zèle et le dévouement que seule la religion peut donner, et de plus ils étaient plus indépendants et moins surchargés d'affaires que les syndics auxquels, il y a deux ou trois ans, on a confié la présidence des commissions scolaires, lesquelles ont dès lors commencé à périr, malgré la bonne volonté de ceux-ci, auxquels j'aime à rendre en passant un légitime hommage.

Mais enfin, ceux-ci ne peuvent pas se doubler, ils doivent aussi enseigner et cultiver leurs champs, faire les récoltes, soigner leur bétail, et quiconque connaît l'agriculture sait qu'un bon agriculteur ne peut pas se croiser les bras s'il veut faire de l'avant; et quand il s'agit avec cela de soigner comme il faut les intérêts d'une commune, n'y a-t-il pas là de quoi absorber tous les instants d'un homme?

Cependant, ce n'est là encore qu'un court aperçu. Plaçons ce syndic à la tête d'une commune endettée; ceux qui habitent la commune le sont aussi, faute de ressources; les bras manquent à l'agriculture. Faut-il donc laisser les champs en friche, les enfants à l'école? J'estime que pour résoudre toute ces questions le syndic se trouve souvent moins indépendant et plus gêné que le curé. Le syndic sera toujours plus ou moins porté à favoriser ceux qui s'adressent à lui: de là de nombreuses absences, ce vers rongeur de nos écoles. Il serait donc bien nécessaire de rendre un peu de vie aux Commissions d'école, à la campagne, et pour cela de mettre à la tête de ces Commissions celui qui aurait toujours dû y rester, le curé de la paroisse.

Le 11 juillet courant les assemblées électorales dans les paroisses composées d'une seule commune seront appelées à nommer les Conseils paroissiaux.

Afin de prévenir toute fausse interprétation des dispositions légales, il est nécessaire de rappeler aux autorités communales qu'à teneur de l'art. 272, 1^{er} alinéa, de la loi sur les communes et paroisses du 26 mai 1879, les Conseils paroissiaux doivent être composés de cinq membres indépendamment du révérend curé qui, par le devoir de sa charge, fait partie du Conseil paroissial (art. 274 de la loi précitée).

(Communiqué.)

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 2 juillet.

On dit que le président de la République, malgré sa nonchalante impassibilité, a été un peu ému en recevant la protestation de Mgr Guibert contre la mise sous scellés du Saint-Sacrement, à la chapelle de la rue de Sèvres. Pour la première fois, il aurait laissé échapper, dans l'intimité, quelques mots de mauvaise humeur, contre les « singulières maladresses » que l'on commettait sous son nom.

Malheureusement, avec son caractère bien connu, le soir arrivé, le président ne pensait plus à cette affaire. Et c'est toujours ainsi, me dit un familier de l'Élysée, quand il y a

un bon mouvement: il est incapable d'y donner suite.

Je crois que vous pouvez vous attendre à un nouveau tour de nos « maîtres », à l'occasion de la fête du 14 juillet. On parle d'une circulaire du ministre des cultes aux évêques, les invitant à donner des ordres pour que les prières de l'Eglise s'associent aux démonstrations républicaines de cette journée. Si vraiment la circulaire est lancée — ce dont je veux douter encore — on ne pourra guère la considérer autrement que comme une provocation directe à l'adresse du clergé séculier. Maintenant il se peut que l'influence de M. Grévy, réellement assez affecté de tout ce qui se passe, réprime cette nouvelle gaminerie de ses conseillers.

On remarque beaucoup que les premières mesures d'expulsion (et non plus de dispersion) contre des congrégations ont été prises dans la Savoie, qui a pour préfet un ancien auditeur au conseil d'Etat de l'Empire, un ancien préfet du 16 mai.

Les Dames Marcellines expulsées de Chambéry, sont ces religieuses dont l'école avait à l'Exposition de 1878 une si admirable collection de travaux de couture, broderies, dentelles, etc., qui leur valut les félicitations exceptionnelles du jury et de M. Bardoux.

Les républicains de nos jours ne sont pas inventifs, ils ne font toujours que copier les procédés de leurs devanciers. M. Andrieux joue le rôle de Caussidière en 1848; le préfet de police de 1880 veut faire, lui aussi, de l'ordre avec du désordre; il en résulte qu'il soulève tout à la fois contre lui les hommes d'ordre et les hommes de désordre.

Les journaux officiels et notamment le *Journal des débats*, ont bien soin de cacher à leurs lecteurs les manifestations sympathiques à Paris et en province en faveur des Jésuites, de cacher aussi les 70 démissions de magistrats du parquet, les douze cents adhésions des barreaux de France à la consultation de M^r Rousseau.

Je suis heureux de pouvoir vous communiquer le texte même des paroles prononcées, hier, dans l'église Saint-Sulpice, par Monseigneur le coadjuteur de Paris, après le chant du *Miserere*.

« Mes biens chers frères,
« Je réponds à l'attente de votre foi et de votre piété en vous annonçant que je viens d'avoir la consolation de transporter le Saint-Sacrement dans l'oratoire intérieur des Pères de la Compagnie de Jésus. Notre-Seigneur demeure avec ces pieux religieux qui trouveront près de Lui les consolations qu'Il garde à ceux qui souffrent. J'ai besoin de vous remercier du magnifique hommage que vous offrez en ce moment au Divin Maître dans l'Eucharistie; vous répétez par vos actes l'admirable confession du Prince des Apôtres: « Seigneur, à quel autre irons-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle. »

« Je vous remercie aussi de la docilité avec laquelle vous avez déferé au désir du vénéral cardinal, et vous avez réservé pour l'intérieur de cette église la manifestation du sentiment profond de vos âmes, afin de ne laisser, à ceux qui n'ont pas le bonheur de partager votre foi, aucun prétexte de manquer, sur la voie publique, au respect envers la Divine Eucharistie.

« Quand je suis arrivé au milieu de vous vous chantiez la prière de la pénitence. Vous étiez la grande voix de l'Eglise suppliant pour la rémission de nos péchés, suppliant pour notre chère France; vous êtes venus apporter à Notre-Seigneur votre dévouement, il va vous donner en échange la bénédiction paternelle pour vous et pour vos familles. Et quand j'élèverai la sainte Hostie pour vous bénir, jamais je ne l'aurai fait avec plus d'émotion et de confiance. Nous sommes à Jésus-Christ, notre Sauveur et notre Dieu, à la vie et à la mort. »

Grande préoccupation dans le monde financier, des catastrophes on nous conduit la politique républicaine.

L'importance des réalisations du comptant pèse aussi sur les cours et les livraisons de titres absorbant certaine partie des disponibilités, les reports se montrent plus onéreux que d'ordinaire.

Aux réalisations se joignent les efforts des vendeurs, source d'un nouveau découvert, et cause d'un recul justifié par la gravité des incidents politiques que nous traversons.

La bonne tenue des marchés étrangers, Londres, Vienne et Berlin, maintient une fermeté relative sur notre place.

Lettres de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté)

Rome, 29 juin.

Dans le quartier le plus central de Rome, entre le Corso et le Monte Pincio, les protestants, qui comptent déjà dans la Ville Sainte beaucoup plus de temples et de chapelles qu'il n'en faudrait pour le petit nombre de leurs adhérents, viennent d'acquiescer, en vertu d'un contrat passé avec la commune, à la démolition d'un couvent de religieux qu'ils ont eux-mêmes démolis et sur l'emplacement duquel ils se proposent de construire un nouveau temple. Les lois mêmes qui ont supprimé les couvents s'opposeraient à cette transformation que tout contribue à condamner comme souverainement injuste et inique. Aussi l'Éminentissime cardinal vicaire de Sa Sainteté n'a pu empêcher d'élever la voix et de protester contre ce nouvel outrage fait à la foi des Romains. Voici le texte de la protestation que les journaux catholiques de Rome ont publiée hier soir et que Son Éminence a adressée au syndic de la ville :

« Illustrissime Monsieur, c'est avec une véritable et très grande douleur que l'on a appris qu'une partie du couvent des Augustins déchaussés, situé près de l'église de Gesù e Maria, a été cédé par la commune en vertu d'un contrat de vente à l'administration de l'église dite anglicane.

« Que, dans cette ville de Rome où, jusqu'à ces derniers temps, l'hérésie n'avait pu trouver accès, la commune elle-même consente par un contrat solennel à ce qu'on érige, au grand scandale de la population, une nouvelle chaire de protestantisme, et cela dans un quartier des plus populeux et dans un local destiné d'abord à une communauté religieuse : c'est un fait qui dépasse toute prévision.

« On ne saurait dire que la commune ignore le but auquel serait destiné le terrain qu'elle cédait. Elle fixe, en effet, elle-même aux héritiers, dans le contrat de vente, un délai de deux ans pour les obliger à construire en ce lieu leur nouveau temple.

« Il faut ajouter à cela que, pour accomplir un acte aussi contraire à la foi des Romains, la commune en est arrivée jusqu'à dénaturer le dispositif des lois actuelles. De fait et en vertu de la loi par laquelle on a voulu supprimer les ordres religieux, la municipalité peut obtenir quelques-uns des immeubles qui étaient possédés par les corporations supprimées, pourvu qu'elle en fasse usage pour les écoles, les asiles d'enfance, les dépôts de mendicité, les hôpitaux, ou pour d'autres œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. Or l'érection d'un temple protestant n'entre assurément pas dans cette catégorie, et la Commune elle-même s'est aperçue qu'elle ne se trouve pas en pleine conformité avec le dispositif des lois, puisque, dans le contrat susdit, elle a assuré l'obligation de s'entendre en tous cas, avec le commissariat royal du patrimoine ecclésiastique.

« C'est pourquoi, contraint par le devoir du ministre sacré qui s'exerce à Rome, je ne puis m'empêcher de signaler ces faits inqualifiables et de protester en même temps contre un contrat qui, bien que répugnant à la conscience du peuple romain, est stipulé au nom de la commune de Rome. Il est vraiment déplorable de voir que la commune, loin de paralyser les efforts obstinés par lesquels l'hérésie cherche à pervertir le peuple, en favorise au contraire l'action en lui offrant un nouvel asile au centre de la cité.

« Donné de notre résidence du vicariat, le 12 juin 1880.

De V. S. Illustrissime, le très-dévoté serviteur.

Signé : RAPHAËL, cardinal-vicaire.

France. — Le Temps annonce trois nouvelles démissions de substitués à Paris ; cinq autres sont probables.

L'Union dit que le comte de Chambord a prié les royalistes d'ajourner leur banquet du 15 juillet au 29 septembre. Dans un moment où la proscription prend un cours odieux et s'apprête à frapper encore, le comte de Chambord a voulu écarter de la célébration de la fête jusqu'à l'apparence d'un caractère de réjouissance. Le deuil de la France chrétienne est un deuil pour le roi.

Le Moniteur dit que M. Grévy est personnellement opposé à l'amnistie et aux décrets.

Le même journal ajoute que, pour aller plus loin dans la voie de la persécution

religieuse, il faut un nouveau décret et que M. Grévy a assuré à un de ses amis devant le ministre de l'intérieur qu'il ne le signerait pas.

Au Sénat, grande affluence. Dans la séance de samedi MM. Feray et Victor Hugo ont parlé pour l'amnistie.

M. Jules Simon l'a combattu, et a contesté que ce soit le vœu populaire. « D'ailleurs, a-t-il dit, il ne faut pas toujours obéir aux vœux populaires ; il faut plutôt éclairer la nation. Si vous avez des doctrines, il ne suffit pas qu'elles cessent d'être populaires pour les changer ; quand on ne peut plus changer avec l'opinion, il faut cesser de gouverner. Amnistier des assassins et des incendiaires, ce serait agir contre la France et la République ; je ne m'y associerai jamais. Je constate que les coupables ne manifestent aucun repentir qu'ils conservent toute leur haine. Tant que vous êtes seuls à prononcer le mot oublié, proclamer l'amnistie est une défaillance. L'amnistie n'est pas l'union, car l'union avec les violents est une utopie. Si vous entrez dans la voie des concessions, on exigera des concessions nouvelles, et si vous refusez, vous retrouverez la haine et vous perdrez vos alliés. »

M. Simon a rappelé que M. Thiers a refait la France dans ses finances, dans son armée, dans sa magistrature. « Votre tâche, ajoutait-il, était de la refaire dans son esprit. Or, qu'avez-vous fait ? Rien. Votre unique préoccupation est la crainte que les élections ne soient faites sur la question de l'amnistie. » L'orateur dit que les élections doivent être faites sur le choix entre la politique de la violence et la politique de la liberté, entre la politique sans courage et sans opinion et la politique qui veut la liberté de conscience et de foi, qui respecte l'indépendance, la religion et la justice, et ne traite pas les fonctionnaires comme des parias. Il faut faire oublier le souvenir des violences qui ont toujours été opposées à la République, à force de modération et de sagesse ; or, pour relever les esprits, il faut avoir du courage, non pas seulement dans la rue, mais dans le Parlement, dans le cabinet, surtout contre cette espèce d'émeute qui se fait, non pas avec des fusils mais avec des décrets. »

Le discours de M. Jules Simon, est très applaudi par la droite et le centre gauche.

M. de Freycinet, répondant à M. Jules Simon, dit que son discours est un véritable acte d'accusation. Le gouvernement n'a pas manqué d'opinion ; il a toujours pensé qu'il fallait décréter l'amnistie avant les élections.

« Un courant impétueux, dit l'orateur, s'est formé en faveur de l'amnistie. Nous devons gouverner avec la majorité du Parlement. Il est des hommes d'État qui veulent gouverner avec leurs adversaires ; pour nous, nous préférons gouverner avec nos amis. Nous faisons l'amnistie dans l'intérêt du pays et de la République, non dans l'intérêt des amnisties. Il serait dangereux de lutter contre le suffrage universel. Si l'amnistie est rejetée, le gouvernement, qui a appuyé l'amnistie, aura plus d'autorité morale pour empêcher l'agitation. Il est nécessaire de supprimer cette cause de division dans le parti républicain ; il faut aussi empêcher les partis extrêmes d'exploiter l'amnistie pour égarer les masses. C'est une question d'opportunité, non une question de principes. Si l'amnistie est rejetée, la situation du cabinet sera difficile. Je conjure le Sénat de sacrifier son opinion dans le but d'agir d'accord avec la Chambre, et de liquider un passé douloureux, auquel ceux que vous avez entendus ne sont pas aussi étrangers que nous. »

(Applaudissements à gauche.)

M. Jules Simon proteste contre cette allusion de M. de Freycinet.

Un contre projet de M. Labiche, auquel le gouvernement s'était rallié a été repoussé par 143 voix contre 133.

Un amendement de M. Bozérian, accordant l'amnistie à tous les condamnés de la Commune, à l'exception des incendiaires et des assassins, a été adopté par 143 voix contre 133. C'est un grave échec pour le gouvernement.

— On écrit de Paris, le 1^{er} juillet :

« Les événements d'hier ont eu aujourd'hui un touchant épilogue. La dépêche que je vous envoie rapporte le fait en substance, mais quelques détails ne seront pas inutiles. Comme je vous le disais, S. Em. Mgr Guibert, informé que le Saint-Sacrement avait été mis sous les scellés, s'était préoccupé aussitôt à faire cesser ce sacrilège. Le vénérable cardinal est allé trouver lui-même M. Grévy, pour lui demander la permission de faire transporter les saintes espèces à Saint-Sulpice. Dans la conversation Mgr Guibert, en lui parlant des événements du matin, lui exposa la gravité de la situation et le danger de la

voie dans laquelle le gouvernement était engagé. M. Grévy promit d'en référer au conseil des ministres. Ce matin, sur de nouvelles instances de S. Gr. Mgr Richard, coadjuteur de Paris, l'autorisation fut accordée de faire enlever un des scellés de la chapelle, d'en retirer le Saint-Sacrement et de le porter à Saint-Sulpice, à condition que personne ne l'accompagnerait. Le bruit s'en répandit aussitôt et à une heure de l'après-midi, une grande foule de fidèles envahissait à la fois l'église Saint-Sulpice et les abords de la maison des RR. PP. Jésuites de la rue de Sèvres. A deux heures un quart, S. Gr. Mgr Richard arrivait, accompagné du commissaire de police. Celui-ci, voyant la foule énorme qui s'étendait de Saint-Sulpice à la rue de Sèvres, se refusa au transport du Saint-Sacrement, disant qu'il ne pouvait prendre la responsabilité de le laisser s'accomplir dans de telles conditions. Il alla aussitôt en référer au préfet de police. La foule attendait malgré des averse de pluie. Au bout d'une heure environ le préfet de police arriva, déclarant que l'autorisation du transport avait été accordée en vertu d'une convention dont les clauses ne se trouvaient pas remplies, puisqu'au lieu de quelques personnes au plus qui devaient se trouver là, il y avait une foule innombrable. Là-dessus Mgr Richard parla mentalement avec M. Andrieux, qui finit par accorder que le Saint-Sacrement serait transporté dans une petite chapelle domestique de l'intérieur qu'on avait oublié de mettre sous les scellés. Alors se passa une scène des jours de persécution. Le commissaire de police, sur l'ordre du préfet de police, coupa un des scellés et le R.-P. Pilot, supérieur de la maison, resté avec deux autres vieux Jésuites comme gardiens, ouvrit la porte. Mgr Richard, revêtu de ses habits pontificaux, alla au tabernacle et en retira le saint ciboire. Alors un petit cortège formé de quelques personnes présentes se forma et, en récitant le Miserere, on conduisit Notre Seigneur Jésus-Christ entre deux rangs de flambeaux, à travers les escaliers et les corridors de la maison, jusqu'à la petite chapelle. Là Mgr Richard récita le Tantum ergo et après avoir donné la bénédiction remplaça le Saint-Sacrement dans un petit tabernacle. Le préfet de police et ses aides, très émus eux-mêmes, étaient restés à la porte de la chapelle. Immédiatement après, Mgr Richard se rendit à Saint-Sulpice, où la foule des fidèles l'attendait encore. Il parla et un salut solennel du Saint-Sacrement eut lieu en réparation de l'outrage fait à Notre Seigneur. Il n'y avait pas moins de 10,000 personnes dans l'église et sous le péristyle. »

— Le nombre des membres des parquets qui ont donné leur démission pour ne pas avoir à concourir à l'exécution des décrets, s'élève aujourd'hui à 46. La dernière, qui fera sensation, est celle de M. Louchet, substitut du procureur de la République à Paris ; elle est accompagnée d'une très noble et très digne lettre.

Allemagne. — Vendredi, dans la séance de clôture de la Conférence, a été signé l'acte final qui contient les décisions de la Conférence : ensuite celle-ci a adopté la note collective par laquelle ces décisions seront communiquées à la Turquie et à la Grèce.

Cette note, signée par toutes les puissances, sera transmise d'un côté à la Porte, de l'autre au gouvernement grec par le doyen à Constantinople et par le doyen à Athènes des représentants diplomatiques des six puissances signataires.

Par conséquent, l'assertion émise antérieurement que deux notes diversement tenorisées devaient être transmises à Athènes et à Constantinople, était inexacte.

Les questions d'ordre secondaire sur lesquelles la Conférence a décidé d'attirer l'attention des puissances, telles que l'attribution à la Grèce d'une partie proportionnelle de la dette turque, et la liberté d'exercice des cultes, ont été l'objet d'une mention au protocole de la Conférence.

Prusse. — La Chambre des Seigneurs a discuté le projet de loi ecclésiastique. Elle a écarté les amendements du comte Lippe et accepté quelques articles du projet conformément à la rédaction de la Chambre des députés. L'ensemble de la loi a été voté à une grande majorité.

La clôture de la session du Parlement prussien a été prononcée samedi soir à 8 heures, dans une assemblée générale des deux Chambres.

Belgique. — Le bureau de la Fédération des Cercles catholiques s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de M. le sénateur de Cannart d'Hamale.

Son secrétaire général, M. Neuf, lui a soumis un projet d'Adresse à présenter à Monseigneur le Nonce apostolique à Bruxel-

les, pour lui exprimer combien les catholiques belges, attachés de cœur et d'âme à la Souveraineté Pontificale, regrettent et désapprouvent le langage et la conduite de leur gouvernement dans ses négociations et dans sa rupture avec le Saint-Siège.

Adoptée et signée séance tenante, cette Adresse a été portée par les membres du bureau à Son Excellence Mgr Vannutelli qui les a reçus avec la plus touchante bienveillance, les a remerciés avec émotion et leur a promis d'être auprès de Sa Sainteté Léon XIII l'interprète de leurs sentiments.

Turquie. — Le Télégraph annonce qu'une canonnière allemande a reçu l'ordre d'aller sur les côtes de Syrie protéger les colons allemands à Haïfa.

Une dépêche de Péra dit que la Porte a refusé le congé demandé par Aleko pacha pour faire un voyage en Europe.

La Porte semble définitivement résolue à résister aux décisions des puissances.

Le Télégraph dit qu'en cas de résistance armée de la Turquie contre les décisions de la Conférence, l'Angleterre et la France demanderont un mandat européen, avant d'envoyer des escadres imposantes dans la mer Egée et dans l'Adriatique.

Le Standard affirme que plusieurs vaisseaux de la flotte italienne ont déjà reçu l'ordre de croiser de concert avec les escadres françaises et anglaises dans le Levant.

Afrique. — Nous trouvons dans le Bulletin de la Société de Géographie commerciale des détails sur la station installée par M. Stanley au bord du Congo. La station est située près d'un village appelé Vivi, à 15 milles de la dernière factorerie du Congo, en face du deuxième rapide du fleuve, sur un plateau élevé, bordé de falaises entièrement à pic des deux côtés au nord et au sud. On y arrive par un chemin d'environ 400 mètres de longueur, construit par la colonne expéditionnaire. Le magasin aux provisions avait été primitivement établi à environ deux mètres de la falaise nord. Un coup de vent l'a poussé à un mètre du précipice. La création de cette première station, en y comprenant la construction du chemin, a pris deux mois. A partir du deuxième rapide, le Congo devient innavigable pendant 5 milles, jusqu'à la chute du Yellala, qui a près de 20 pieds de hauteur. Il faudra donc atteindre Yellala par terre et, pour ce, faire ouvrir une route.

L'ingénieur qui accompagne M. Stanley, estime que cette route aura plus de 200 kilomètres de longueur, à cause des difficultés de terrain inouïes que présente cette partie du trajet. Le sol est couvert de vastes entassements de rochers en désordre, qui semblent avoir été déposés là par un fleuve gigantesque. Des huit blancs, qui accompagnaient M. Stanley en son départ le 21 août dernier, deux sont morts, un troisième est mourant et un quatrième a déserté. Trois de ses embarcations sur cinq sont hors de service pour le moment. Le steamer la Belgique est en réparation, et un chaland à coulé dans le premier rapide qu'on essayait de lui faire franchir à la remorque de la Belgique. Aux dernières nouvelles, M. Stanley était à Yellala, occupé de fonder la première station commerciale belge.

DÉPÊCHES TÉLEGRAPHIQUES

GENÈVE, 5 juillet.

Le projet de loi sur la suppression du budget des cultes a été rejeté par 9306 voix contre 4064.

PARIS, 4 juillet.

A Lille les Jésuites ont intenté une action civile contre le préfet du Nord, M. Cambon, auquel ils demandent 40,000 fr. de dommages intérêts, pour la violation de leur domicile et leur expulsion.

L'affaire viendra vendredi. Deux avocats généraux d'Amiens ont donné leur démission.

FAITS DIVERS

L'Office de la Presse catholique nous prie d'annoncer à nos lecteurs que toute personne qui s'abonnera pendant un an aux Annales de l'Œuvre de la propagation des bons journaux, écrits, tableaux et objets de piété, excellente revue illustrée bi-mensuelle (abonnement d'un an 6 francs pour la Suisse) recevra à titre de prime gratuite un magnifique portrait de la T. Sainte-Vierge ou du Christ en croix, en peinture oléographique, dont le prix net est de cinq francs ; et aura,

en outre, le droit de choisir pour 3 francs dans les articles du catalogue de la maison (ajouter 0,50 pour le port des primes). C'est donc pour une valeur de huit francs de primes gratuites que reçoit tout nouvel abonné; le prix de l'abonnement n'étant que de 6 fr., les conditions ne peuvent être plus engageantes. Nos lecteurs savent tous qu'on fait en ce moment de grands sacrifices pour la propagande, et nous sommes assurés que toutes les personnes qui le pourront s'empresseront de prêter leur concours à une œuvre si éminemment recommandable et utile. Ecrire à l'Office de la PRESSE CATHOLIQUE, 76 rue Bonaparte, à Paris. (Envoi gratuit d'un numéro spécimen des Annales de l'Œuvre).

La Presse énumère comme suit les quarante-trois expulsions que les Jésuites ont subi jusqu'à ce jour.

Ils ont été chassés des pays suivants : Saragosse, en 1555. — La Vallée, 1566. — Vienne, 1568. — Avignon, 1570. — Anvers, 1578. — Ségovie, 1578. — Portugal, 1578. — Angleterre, 1579. — Angleterre, 1581. — Angleterre, 1586. — Japon, 1587. — Hongrie, 1588. — Transylvanie, 1588. — Bordeaux, 1589. — France, 1594. — Hollande, 1596. — Tournon, 1597. — Béarn, 1597. — Angleterre, 1601. — Angleterre, 1604. — Dantzick, 1606. — Thorn, 1606. — Venise, 1606. — Venise, 1612. — Japon, 1613. — Bohême, 1618. — Moravie, 1619. — Naples, 1622. — Pays-Bas, 1622. — Chine, 1622. — Inde, 1622. — Malte, 1634. — Russie, 1676. — Savoie, 1729. — Espagne, 1759. — Portugal, 1767. — Deux-Siciles, 1768. — Duché de Parme, 1768. — Malte, 1768. — Rome, 1773. — Toute la chrétienté, 1773. — Russie, 1823. — Suisse, 1847.

Nous trouvons dans le Bulletin de la Société de Géographie commerciale des détails sur la station installée par M. Stanley au bord du Congo. La station est située près d'un village appelé Vivi, à 15 milles de la dernière factorerie du Congo, en face du deuxième rapide du fleuve, sur un plateau élevé, bordé de falaises entièrement à pic des deux côtés, au nord et au sud. On y arrive par un chemin d'environ 400 m. de longueur, construit par la colonne expéditionnaire. Le magasin aux provisions avait été primitivement établi à environ deux mètres de la falaise nord. Un coup de vent l'a poussé à un mètre du précipice. La création de cette première station, en y comprenant la construction du chemin, a pris deux mois. A partir du deuxième rapide, le Congo devient inavigable pendant 5 milles. Jusqu'à la chute du Yellala, qui a près de 20 pieds de hauteur. Il faudra donc atteindre Yellala par terre et, pour se faire, ouvrir une route.

L'ingénieur qui accompagne M. Stanley estime que cette route aura plus de 200 kilomètres de longueur, à cause des difficultés de terrain inouïes que présente cette partie du trajet. Le sol est couvert de vastes entassements de rochers en désordre, qui semblent avoir été déposés là par un fleuve gigantesque. Des huit blancs qui accompagnaient M. Stanley à son départ de Banave, le 21 août dernier, deux sont morts, un troisième est mourant et un quatrième a déserté. Trois de ses embarcations sur cinq sont hors de service pour le moment. Le steamer la Belgique est en réparation, et un chaland a coulé dans le premier rapide, qu'on essayait de lui faire franchir à la remorque de la Belgique. Aux dernières nouvelles, M. Stanley était à Yellala occupé de fonder la première station commerciale belge.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

7^e année LA 7^e année
FRANCE ILLUSTRÉE

LITTÉRATURE, SCIENCES, MORALE, RÉCRÉATION, ETC.

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

PRIX DE L'ABONNEMENT

Paris, Départements, Algérie: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr. Abonnement d'un mois à l'essai, 1 fr. 75. — Étranger (union postale): Un an 25 fr.

PRIX DU NUMÉRO : 50 CENTIMES

Les demandes doivent être accompagnées d'un mandat-poste ou d'une valeur à vue sur Paris à M. l'abbé ROUSSEL, directeur, 40, rue La Fontaine Paris-Auteuil.

RÉDACTION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
40, RUE LA FONTAINE, PARIS-AUTEUIL

CHOIX DE LA PRÉDICATION CONTEMPORAINE

FORMANT UN COURS COMPLET ET MÉTHODIQUE DE SERMONS, DE CONFÉRENCES ET D'INSTRUCTIONS SUR LE DOGME, LA MORALE, LE CULTE, LES SACREMENTS, LES FÊTES, LES DIMANCHES DE L'ANNÉE ET LES SUJETS DE CIRCONSTANCE

D'après NN. SS. les Evêques, les RR. PP. Jésuites, Dominicains, Oratoriens, les Missionnaires et Prédicateurs de stations, les Curés et autres Prêtres exerçant le saint ministère

Par M. l'abbé LELANDAIS

5 beaux volumes in-8 carré, papier vergé, de 620 pages; contenant chacun 60 instructions
5^e ÉDITION, REVUE AVEC LE PLUS GRAND SOIN

Prix : 30 fr., net : 24 fr.

Aucun ouvrage n'est plus utile, plus pratique que celui-ci pour la prédication. On y trouve des sermons ou instructions sur tous les points du dogme, de la morale, du culte, sur l'Évangile de chaque dimanche et sur tous les sujets de circonstance.

Sur tous les sujets on donne un discours élevé pour les auditeurs d'élite, — une instruction simple et familière pour les auditeurs moins distingués; — sur les sujets plus importants, un plus grand nombre de sermons. — Les divisions et les subdivisions sont indiquées, comme sommaire, en tête de chaque sujet.

L'ouvrage répond ainsi aux exigences de tous les prédicateurs et de tous les auditeurs. Il est approprié aux besoins de notre époque et plein d'actualité, puisqu'il se compose de sermons qui ont été prêchés, de livres qui ont été publiés de nos jours et qui ont produit un grand bien, obtenu un succès mérité.

Ces reproductions et ces extraits ont été faits par un homme compétent, c'est-à-dire par un prêtre qui a exercé longtemps le saint ministère dans des positions différentes, et a pris part, pendant plusieurs années, à des publications mensuelles de prédication.

Les abonnés de ces vastes compilations et des hommes haut placés l'ont prié de faire un choix succinct et méthodique des meilleurs discours, de le compléter en compulsant les meilleurs ouvrages de notre époque, les meilleurs sermons, les instructions pastorales et les mandements de nos pieux et savants évêques. Voilà la tâche utile qu'il a entreprise et qu'il offre avec confiance, non seulement à ceux qui la lui demandaient, mais à tous les pasteurs, qui y trouveront un précieux secours à leur zèle pour la parole de Dieu et le salut des âmes.

L'auteur de cet ouvrage a reçu les félicitations les plus flatteuses sur l'utilité de son travail pour le clergé, sur le plan d'après lequel il l'a conçu, sur la manière dont ce plan a été exécuté.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

BUSTE DU PAPE LÉON XIII

Œuvre bien réussie de M. Charles Jenet, sculpteur à Vevey

Prix fr. 5.

HISTOIRE

DE
SAINT SIGISMOND

Roi de Bourgogne et Martyr

PAR

l'abbé RAMEAU

Membre correspondant de la Société littéraire de l'Ain.

Prix : 1 fr.

THOMÆ VALLAURI INSCRIPTIONES

Fort vol. grand in-8°, 1880
Edition de luxe sur papier Chine

Prix : 10 fr. (franco pour toute l'Europe)

Arresser lettres et mandats-postes

A LA LIBRAIRIE

L. ROMANO éditeur à TURIN

Occasion

LA FLORE VALAISANNE

par M. J. E. d'Angreville, membre de la Société des Sciences naturelles, de l'Association florimontane d'Annecy, membre correspondant de l'Institut de Genève et de plusieurs Sociétés savantes.

Franco : 40 cent. au lieu d'un fr.
S'adresser à l'Imprimerie catholique, Fribourg.

En vente à l'Imprimerie catholique :

QUELQUES MOTS

SUR
L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE

d'après les enseignements du P. Lacordaire, de Mgr Dupanloup, du P. Félix, etc.; avec l'approbation de NN. SS. Cosandey et Marilley, par M. le chanoine Schneuwly, prix: 50 centimes.

FONDEMENTS

DU CULTE DE MARIE

PAR

M. l'abbé GÉRARDIN

Missionnaire apostolique

Un joli volume in-18. — 2^e édition.
Franco 2 fr.

Ouvrage revêtu des approbations de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Besançon et de NN. SS. les Evêques de Verdun, Orléans, Bayeux, Vannes, Genève.

BOURSE DE GENEVE DU 3 JUILLET

FONDS D'ETATS		COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS				
3 0/0 Genevois	—	—	—	93 3/4	94	Suisse-Occidentale	113	114	115	116
4 1/2 Fédéral 1867	—	—	—	—	—	privilegiées	493	493	492	495
1871	101 1/2	—	—	—	—	Central-Suisse	390	396	392	395
5 0/0 Italien	—	—	—	88 35	88 70	Nord-Est Suisse	—	193	196	197
6 0/0 Valais	—	—	—	—	1057	privilegiées	—	458	461	463
OBLIGATIONS						Union Suisse	—	133	132	133
Ouest-Suisse	—	—	—	470	47	Saint-Gothard	301	302	301	303
Suisse-Occidentale 1873-76	1030	—	—	1050	1 31	Union privilegiées	—	388	387	388
1878	445	—	—	445 1/2	46	Comptoir d'escompte	—	—	615	—
3 0/0 Jougne à Eclépens	368 3/4	—	—	367	70	Banque du commerce	—	—	1340	1350
Franco-Suisse	—	—	—	360	65	de Genève	—	—	580	—
4 0/0 Central-Suisse	462 1/2	—	—	462	65	de Fédérale	452	350	450	455
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	1012	—	—	1010	1 12	Association suisse des chemins de fer	692	690	690	692
5 0/0 Arosa-Berne	—	—	—	1027	1 30	Banque des chemins de fer	—	6580	6580	6680
Lombardes anciennes	—	—	—	273 1/2	74	de Paris et Pays-Bas	—	1171	971	1172
nouvelles	—	—	—	273 1/2	74	Crédit Lyonnais	—	972	973	973
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—	—	Association financière genevoise	760	765	753	756
Méridionales	—	—	—	—	—	Omnium genevois	—	690	691	687
Bons méridionaux	268 1/4	—	—	268 1/2	268 3/4	Basler Bankverein	—	—	782	785
Nord-Espagne	549	—	—	548	550	Industrie genevoise du gaz	—	—	510	515
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	—	belge du gaz	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	—	Gaz de Genève	—	—	—	—
						Marseillo	—	—	710	720
						Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
						Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

2 juillet	AU COMPTANT	3 juillet
—	Consolidés	98 81
—	3 0/0 Français	85 80
—	5 0/0 id.	118 90
—	Or. à New-York	—
—	Argent à Londres	117 50
A TERME		
85 50	3 0/0 Français	85 17
119 50	5 0/0 id.	119 12
88 10	5 0/0 Italien	88 05
—	3 0/0 Anglais	—
10 80	5 0/0 Turc	—
—	5 0/0 Russe 1877	—
76 75	4 0/0 Autrichien	—
1130	Banque de Paris	1125
962 50	Crédit Lyonnais	946 25
627 50	Mobilier français	630
1270	Crédit foncier	1260
840	Mobilier Espagnol	820
625	Autrichiens	620
—	Gaz Parisien	1322 50
1083 75	Suez	1085